

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Pollution chimique en Méditerranée 1/2

Des boues moins rouges, mais toujours aussi toxiques

- Economie -

Date de mise en ligne : mardi 24 mai 2016

Démocratie & Socialisme

Nous reproduisons ici la première partie d'un article de notre camarade Jean-Paul Nail paru dans la revue Démocratie&Socialisme de mars 2016. Nous publierons la suite dans la prochaine lettre électronique de D&S.

Depuis 1893, l'usine de Gardanne produit de l'alumine à partir de la bauxite, selon le procédé dit « Bayer », du nom de son concepteur. Ce procédé consiste à dissoudre à chaud l'alumine que contient la bauxite avec de la soude. Et c'est là que le bât blesse... Car les rejets de l'usine impactent profondément la si belle diversité biologique de la Méditerranée.

L'entreprise Alteo bénéficie, depuis 1966, du droit de rejeter ses résidus à une profondeur de 230 m, dans le canyon de Cassidagne, situé en plein coeur du Parc national des Calanques, qui est remarquable par sa biodiversité. En cinquante ans, c'est près de trente millions de tonnes de déchets qui auront été déversés en mer, par le biais de l'installation d'une canalisation longue de 47 km, au départ de l'usine de Gardanne.

Le résultat final est un dépôt de boues rouges qui s'étend jusqu'à 2 300 mètres de profondeur et 65 km environ depuis l'extrémité de la conduite, et qui couvre une zone allant du golfe de Fos jusqu'à la rade de Toulon. Or, dans ces « boues rouges », déversées chaque jour par centaines de tonnes dans la mer jusqu'en novembre 2015, on retrouve des éléments toxiques qui sont : l'arsenic, l'uranium 238, le thorium 232, le mercure, le cadmium, le titane, la soude, le plomb, le chrome, le vanadium, le nickel, pour ne citer que ces polluants. Avec pour conséquence que, depuis Marseille jusqu'à Cassis, on pêche des poissons chargés en métaux lourds, ce qui ne peut pas être sans conséquence à terme sur la santé publique.

On ne voit pas le temps passer dans le monde de la bauxite

En 1996, afin de se mettre en conformité avec les engagements pris par la France dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée, l'exploitant Pechiney, a dû s'engager à réduire ses effluents solides en mer. Un arrêté préfectoral lui donne vingt ans, jusqu'au 1er janvier 2016, pour arrêter définitivement de polluer la grande bleue. Ce n'est qu'en 2007 que Gardanne expérimente un filtre presse, une technique destinée à séparer, par déshydratation, les rejets solides (dont les métaux lourds), des rejets liquides. En 2014, Alteo, le fonds de pension américain désormais propriétaire de l'usine de Gardanne, décide enfin d'adopter le filtre presse et s'engage à ne plus rejeter la moindre tonne de boues rouges au large, tout en demandant une petite dérogation supplémentaire, un nouveau permis de polluer, pour ses rejets liquides, dont il ne sait que faire...

Le Parc national des Calanques, né entre-temps et au coeur duquel débouche le pipeline infernal, approuve le 8 septembre 2014 lors de son conseil d'administration (à majorité d'élus de droite), la poursuite de l'activité d'Alteo, ce qui entraîne indignation et protestations. Son avis est assorti de réserves : il demande un contrôle continu des rejets liquides par un comité indépendant et le suivi de l'état des canalisations. Différentes expertises sont alors demandées par la ministre de l'Écologie pour qui « *il faut viser un objectif de zéro rejet d'arsenic et de métaux lourds en mer* ».

Le 28 décembre 2015, le préfet de la région PACA a signé, sur les directives du Premier ministre Valls, un arrêté autorisant la société Alteo à continuer à exploiter à compter du 1er janvier 2016 son usine de Gardanne et même à rejeter en mer pendant une durée de six ans ses effluents liquides toxiques, provoquant la protestation de la ministre de l'écologie.

Des études de toutes parts

Enquêtes publiques, rapport du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) sur les choix technologiques faits par l'exploitant, saisine de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) par le ministère de l'écologie pour éclaircir la question de la toxicité des effluents immergés.

L'année 2015 est une suite de scoops qui s'entrechoquent. Pour les opposants arrive le rapport de l'IFREMER sur les moules où il est montré que dans la zone touchée par les rejets, apparaissent des pics de contamination à l'aluminium et au titane de 3,7 fois la valeur des sites témoins. Il y a également celui de l'ANSES sur les poissons. Il estime que ses résultats pour l'exposition alimentaire à l'arsenic, au mercure et au plomb sont plus élevés que ceux présentés par l'exploitant dans une fourchette de 10 à 1000.

Le fonds de pension américain propriétaire d'Alteo et les 400 ouvriers de Gardanne dont les emplois sont en jeu brandissent pour leur part le rapport du BRGM, estimant que les choix d'Alteo font partie des meilleures technologies existantes. En clair, qu'il n'y a pas d'autre solution rentable disponible pour traiter les effluents liquides que de continuer à les envoyer en mer. Mais, comme le relève Michèle Rivasi, député EELV au parlement de Strasbourg, le BRGM ne peut guère être indépendant d'Alteo, qui n'est autre que son partenaire dans le projet européen « Bravo », visant à commercialiser la Bauxaline. Le conflit d'intérêt est ici patent et il est difficile de concevoir des pouvoirs publics totalement ignorants de ces accointances.

Les opposants lisent, eux, dans le même rapport, que malgré ces notables améliorations, ce sont toujours 4 tonnes d'arsenic par an, contenues dans les liquides, qui termineront sous une forme ou une autre dans le ventre des poissons.

Le choix d'accorder une dérogation supplémentaire à Alteo n'a aucune raison écologique, il est purement économique.

Il existe bien des techniques de traitement à l'acide sulfurique, pour « nettoyer » les rejets liquides. Mais les mettre en place demande du temps et de l'argent : plusieurs millions d'euros d'après le BRGM. De plus, les boues rouges ne se sont pas volatilisées. Extraites des rejets, elles seront désormais entassées sous forme compacte sur le site de stockage de Mange Garri, au sommet d'une colline, à quelques kilomètres de l'usine. Et les quantités sont énormes : quelque 300 000 tonnes doivent y arriver chaque année.

Le combat politique contre les « boues rouges »

Au mois de décembre 2015, à la veille de l'échéance scellant le sort de l'entreprise Alteo de Gardanne et de son pipeline, le combat des boues rouges prend un tour très politique.

Ségolène Royal, opposée à la dérogation, et Manuel Valls s'invectivent par presse interposée. La ministre de l'écologie accuse le Premier ministre d'avoir fait pression sur le préfet pour qu'il donne son feu vert aux effluents liquides, l'accusant de « chantage à l'emploi » ? Et le *Canard enchaîné* sort un compte-rendu d'une réunion interministérielle de novembre 2015 où Valls demande au Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques, dont le préfet suit l'avis, de valider le projet.

À l'issue de ces conciliabules, c'est un laissez-passer de six ans qu'obtient Alteo, avec rendez-vous pris tous les

Des boues moins rouges, mais toujours aussi toxiques

deux ans pour faire le point sur la situation des nouvelles études d'impact sur le milieu marin et terrestre.

Alors que l'industriel se retranche derrière les enquêtes qu'il finance pour affirmer « *l'innocuité générale des résidus collectés en mer* », les conclusions de l'ANSES apparaissent bien plus critiques. Le nombre très limité des données fournies par Alteo rend les interprétations « *très difficiles* ». Les experts sanitaires recommandent de réaliser de nouvelles campagnes de pêche, de déterminer la composition réelle de l'effluent liquide. Le 7 avril dernier, au vue du rapport, Mme Royal a stoppé net l'enquête publique sur le projet Alteo et demande de réaliser des analyses, cette fois sous le contrôle de l'ANSES. La ministre demande aussi au préfet d'intervenir sur le site de production.

La deuxième partie de cet article sera publiée dans la lettre électronique de D&S de la semaine prochaine.